

Fonds de solidarité pour le logement (FSL) en Provence-Alpes-Côte d'Azur Synthèse régionale 2021

Le fonds solidarité logement prévu par la loi n°90-449 du 31 mai 1990 visant à la mise en œuvre du droit au logement accorde des aides financières ou en nature aux personnes ayant de faibles ressources et rencontrant des difficultés pour payer leurs dépenses liées au logement.

Dispositif en faveur des plus démunis, le fonctionnement du fonds est intégré au Plan départemental d'action pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD). Ce plan vise à consolider les engagements mutuels entre l'État et les collectivités territoriales, positionnés comme garants du droit au logement à l'échelle de leur territoire.

Quelles aides existent ?

Les aides financières ponctuelles attribuées prennent la forme de subventions ou de prêts à rembourser et visent à payer les dépenses liées à l'entrée (FSL accès) ou au maintien dans un logement (FSL maintien). Il existe des aides dédiées aux (co)propriétaires occupants en situation de précarité mais aussi pour le paiement des fournitures d'eau, d'énergie et de services (téléphonie, internet).

En complément, pour les ménages conjuguant des difficultés économiques et sociales, des mesures d'accompagnement dans le cadre d'un suivi individuel ou collectif peuvent être proposées.

Quelle répartition des compétences en région ?

En région PACA, la répartition des compétences en matière de FSL diverge entre les départements alpins et ceux du littoral.

Dans les Alpes-de-Haute-Provence, les Hautes-Alpes et le Vaucluse, la gestion du fonds est assurée par le Conseil départemental (CD).

Une double tutelle est mise en place dans les Bouches-du-Rhône (CD et AMP), les Alpes-Maritimes (CD et MNCA) et le Var (CD et MTPM).

Département	Budget 2021
Alpes-de-Haute-Provence	585 848 €
Hautes-Alpes	442 528 € (hors accompagnement social)
Alpes-Maritimes	CD : 1 116 411 €
	MNCA : 2 528 347 €
Bouches-du-Rhône	CD : 7 867 233 €
	MAMP : 5 676 579 €
Var	CD : 2 280 346 €
	MTPM : 2 028 433 €
Vaucluse	2 003 679 €
PACA	24 529 404 €

Département	Budget 2021 FSL accès	Budget 2021 FSL maintien	Budget 2021 fournitures	Budget 2021 accompagnement social
Alpes-de-Haute-Provence	123 330 € (243 ménages)	55 630 € (129 ménages)	173 841 € (640 ménages)	196 535 € (57 ménages)
Hautes-Alpes	136 567 € (461 ménages)	135 942 € (289 ménages)	136 589 € (466 ménages)	70 725 € (9 ménages)
Alpes-Maritimes	CD : 177 363 € (434 ménages)	CD : 163 970 € (247 ménages)	CD : 95 211 € (234 ménages)	CD : 240 000 € (270 ménages)
	MNCA : 531 521 € (847 ménages)	MNCA : 478 274 € (230 ménages)	MNCA : 284 686 € (999 ménages)	MNCA : 500 000 € (445 ménages)
Bouches-du-Rhône	CD : 206 249 € (246 ménages)	CD : 101 500 € (71 ménages)	CD : 167 249 € (533 ménages)	CD : 6 457 235 € (4 243 ménages)
	MAMP : 2 334 970 € (3 841 ménages)	MAMP : 877 119 € (665 ménages)	MAMP : 1 226 322 € (4 080 ménages)	
Var	CD : 591 486 € (851 ménages)	CD : 263 346 € (173 ménages)	CD : 395 415 € (1 454 ménages)	CD : 474 640 € (776 ménages)
	MTPM : 571 991 € (848 ménages)	MTPM : 232 101 € (173 ménages)	MTPM : 275 397 € (1 003 ménages)	MTPM : 857 110 € (965 ménages)
Vaucluse	917 557 € (1 379 ménages)	297 642 € (289 ménages)	682 809 € (3 538 ménages)	332 275 € (420 ménages)
PACA	5 591 034 € (9 150 ménages)	2 605 524 € (2 266 ménages)	3 437 519 € (12 947 ménages)	9 128 520 € (7 185 ménages)

LE VOLET AIDES FINANCIÈRES

Le FSL accès

- ◆ Recours majoritaire aux subventions
- ◆ Prédominance des aides octroyées au titre de l'accès par rapport au volet maintien
- ◆ En moyenne 85 % des ménages obtiennent une réponse favorable à leur demande

Le FSL maintien

- ◆ Recours majoritaire aux subventions
- ◆ Inadaptation des ressources aux montants des loyers
- ◆ En moyenne 60 % des ménages obtiennent une réponse favorable à leur demande

Le FSL énergie/fournitures

- ◆ Une contribution active des fournisseurs d'énergie sous forme d'abandon de créances
- ◆ Les aides aux dépenses téléphoniques/internet sont peu mobilisées
- ◆ Une mobilisation très forte du département de Vaucluse

LE VOLET ACCOMPAGNEMENT SOCIAL INDIVIDUEL ET COLLECTIF

Ce volet constitue le premier poste budgétaire du FSL en région PACA. Les acteurs associatifs et les collectivités sont mobilisés autour de l'Accompagnement socio-éducatif lié au logement (ASELL). Toutefois, quelques gestionnaires FSL souffrent de la pénurie d'associations à l'échelle locale, tout particulièrement dans les Alpes-de-Haute-Provence, justifiant le monopole de certains opérateurs.

En complément, plusieurs expérimentations locales sont menées dans les différents départements. Ces initiatives innovantes visent à couvrir les besoins pluriels des ménages et à apporter une réponse adaptée à ceux qui ne remplissent pas les critères d'éligibilité du fonds.

**Toutes aides confondues, le FSL est confronté à une augmentation de rejets des demandes déposées en région.
Les taux d'effort trop élevés associés aux faibles ressources des ménages constituent des freins majeurs impactant les possibilités d'accès et de maintien dans le logement des plus précaires.**